

Les institutions arabo-islamiques : une alternative pour le développement des Etats africains

Mohamed Lamine KABA

Institut de Gouvernance, des Sciences Humaines et Sociales de l'Université Panafricaine, Gouvernance et Intégration Régionale ;
E-mail : rkaba16@gmail.com ; P.O.X :18, Soa, Yaoundé, Cameroun.

Abstract: *This article raises the debate on the contribution of Arab-Islamic institutions to the development of African States. It demonstrates through quantitative data and analytical reasoning, the importance of said institutions in the development process of Africa as a geographical space controlled and regulated by supranational institutions (AU, RECs, etc.). It also offers a reading on the evolution of international relations since 1945 to the present day. It is a critical look at the transition from a united or bipolar world to a multipolar world where powers wage war by proxy, or through intermediary allies.*

Keywords: Arab-Islamic institutions, development, international relations, diplomacy, intergovernmental institution, unipolarism, bipolarism and multipolarism, Africa.

Les institutions arabo-islamiques : une alternative pour le développement des Etats africains

Mohamed Lamine KABA

Institut de Gouvernance, des Sciences Humaines et Sociales de l'Université Panafricaine, Gouvernance et Intégration
Régionale ; E-mail : rkaba16@gmail.com ; P.O.X :18, Soa, Yaoundé, Cameroun.

Table des matières

Table des matières	i
Résumé	iii
Mots clés	iii
Abstract	iv
Keys words	iv
Liste des tableaux	v
Liste des figures	v
Introduction	1
Contexte de l'étude.....	2
L'objet de l'étude	3
Objectif de l'étude	3
Objectif général	4
Objectifs spécifiques.....	4
Objectif spécifique 1	4
Objectif spécifique 2	4
Objectif spécifique 3	4
Définition des concepts	4
Institutions arabo-islamiques.....	4
Alternative	5
Développement	5
Délimitation de l'étude.....	6
Délimitation spatiale.....	6
Délimitation temporaire.....	6
Revue de littérature	6
Problématique.....	7
Question de recherche	8
Hypothèses de recherche.....	8
Hypothèse principale	8
Hypothèse spécifique 1.....	8
Hypothèse spécifique 2.....	8
Hypothèse spécifique 3.....	8

Méthodologie	8
Cadre théorique.....	8
La sociologie de la revanche des sociétés africaines de Jean François Bayart	9
La sociologie des mutations de Georges Balandier	9
La sociologie des interdépendances fonctionnelles de Norbert Elias	9
Plan de travail.....	9
I. La présentation des institutions arabo-islamiques	10
1. Les institutions arabo-islamiques intergouvernementales et diplomatiques	10
a. L’Organisation de la Coopération Islamique (OCI).....	10
b. La Ligue arabe	15
c. Conseil de Coopération de Golfe	16
2. Les institutions financières arabo-islamiques opérant sur la scène internationale	17
a. Le Fonds souverain Koweïtien pour le développement économique arabe.....	17
b. Le Fond Saoudien pour le développement.....	18
c. Le Fonds d’Abu Dhabi pour le développement	18
d. Le Fonds Arabe de Développement Economique et Social.....	19
e. Le Fonds monétaire arabe (FMA).....	19
f. Le Programme du Golf Arabe pour les Organisations de Développement des Nations Unies (AGFUND)	19
g. L’Aide arabe	20
h. Banque Islamique de Développement.....	20
II. La contribution des institutions arabo-islamiques au développement de l’Afrique	21
Conclusion.....	23
Perspectives de recherches futures	24
Références	24

Résumé

Cet article pose le débat sur la contribution des institutions arabo-islamiques au développement des Etats africains. Il démontre à travers les données quantitatives et le raisonnement analytique, l'importance desdites institutions dans le processus de développement de l'Afrique en tant qu'espace géographique contrôlé et régulé par les institutions supranationales (UA, CER, etc.). Il offre également une piste de lecture sur l'évolution des relations internationales depuis 1945 à nos jours. C'est un regard critique sur la transitologie d'un monde uni ou bipolaire à un monde multipolaire où les puissances se livrent la guerre par procuration, ou par alliés interposés.

Mots clés

Institutions arabo-islamiques, développement, relations internationales, diplomatie, institution intergouvernementale, unipolarisme, bipolarisme et multipolarisme, Afrique.

Abstract

This article raises the debate on the contribution of Arab-Islamic institutions to the development of African States. It demonstrates through quantitative data and analytical reasoning, the importance of said institutions in the development process of Africa as a geographical space controlled and regulated by supranational institutions (AU, RECs, etc.). It also offers a reading on the evolution of international relations since 1945 to the present day. It is a critical look at the transition from a united or bipolar world to a multipolar world where powers wage war by proxy, or through intermediary allies.

Keys words

Arab-Islamic institutions, development, international relations, diplomacy, intergovernmental institution, unipolarism, bipolarism and multipolarism, Africa.

Liste des tableaux

Tableau 1 : : la liste des pays membres de l'OCI.....	10
Tableau 2 : liste des Secrétaires généraux.....	13
Tableau 3 : liste des sommets islamiques mondiaux.....	13

Liste des figures

Figure 1 : Carte des Etats membres de l'OCI (en jaune)	15
Figure 2 : Les Etats membres de la ligue arabe (en vert)	16
Figure 3 : Conseil de Coopération de Golf (en vert).....	17

Introduction

Considérer *les institutions arabo-islamiques* comme une alternative répondant pleinement aux critères de fiabilité et de viabilité pour le développement des Etats africains, dans le cadre d'un article scientifique relève de la volonté et de l'ambition d'évaluer l'impact de celles-là sur l'émergence¹ de ceux-ci (Adda, 2006). Cette approche sociométrique (Moreno, 1954) permettra d'éclairer la lanterne de la communauté scientifique et celle des acteurs publics et privés sur la contribution matière desdites institutions au le développement des pays africains qui en sont membres et non-membres bénéficiaires.

Se substituant à une contribution à la recherche scientifique sur le régime des institutions internationales (Ateba, 2014), cet article propose une piste d'analyse sociographique de l'apport des institutions de Breton Woods² et de celui des institutions arabo-islamiques³ au développement de l'Afrique (Kennedy, 1988). Il examine les modes opératoires de par-ci (institutions de Breton Woods) et de par-là (institutions arabo-islamiques) en vue d'évaluer les actions des unes et des autres, pour justement, comprendre quelles sont celles qui ont en réalité réalisé plus d'actifs de développement que d'autres dans les Etats respectifs de l'Afrique (Mahbubani, 2010). Pour ce faire, le soin est laissé aux lecteurs de procéder à une réflexion profonde sur les conditions d'accès aux financements des institutions de Breton Woods⁴ pour appréhender les raisons réelles de l'insuffisance de leur contribution au développement de l'Afrique. C'est pourquoi, cette étude se focalise davantage sur la contribution des institutions arabo-islamiques au développement de l'Afrique.

D'une part, cet article passe en revue, la lourdeur et la lenteur administratives de la Banque Mondiale (BM, 1945), du Fonds Monétaire International (FMI, 1945) et leurs institutions spécialisées et affiliées respectives, et de l'autre, les réalisations et les investissements de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI, 1969), ses institutions spécialisées et affiliées en Afrique. Il ne se propose pas d'établir une liste exhaustive de réalisations des institutions sur lesquelles il porte. Il constitue un cadre d'analyse des conditionnalités d'accès aux financements de celles-ci. Il ne s'agit donc pas d'un procès mais d'une exposition des faits soutenus par le

¹ Adda (J), *La Mondialisation de l'économie. Genèse et problèmes*, La Découverte, 7e éd. 2006.

² Banque Mondiale (BM, 1945) & Fonds Monétaire International (FMI, 1945).

³ Organisation de la Coopération Islamique (OCI, 1969), ses institutions spécialisées et affiliées.

⁴ Bertrand Ateba, « Théories post guerre froide des relations internationales : l'intelligence en désarroi ». Revue africaine d'études politiques et stratégiques. No 2, 2014.

système de gouvernance et le fonctionnement de ces institutions depuis leur création (Ntalaja, 2003).

Contexte de l'étude

Se plaignant du poids de l'héritage colonial et victime du néocolonialisme multisectoriel et multi-acteur, les Etats africains bouleversés par le pillage de leurs ressources et la détérioration des termes de l'échange dont ils sont victimes de la part des anciennes puissances coloniales⁵, ont réalisé au fil de l'histoire, la nécessité de diversifier leurs partenariats pour échapper aux griefs desdites puissances (Fukuyama, 1992). Alors que les institutions de Breton Woods conditionnent « leur aide » à la souscription à la démocratie « à géométrie variable » et à la bonne gouvernance également « à géométrie variable », les institutions arabo-islamiques s'inscrivent dans une logique de coopération respectueuse des orientations politiques des Etats (Cromphaut, 2001). Entre « aide » accompagnée d'immiscions dans les affaires intérieures et coopération sans immixtion dans les affaires intérieures, les Etats africains semblent avoir fait un choix lucide (Senarclens, 2001). C'est exactement dans cette perspective que les institutions arabo-islamiques se sont inscrites en lettres d'or, sur la liste des partenaires fiables des Etats composant l'espace africain (Roche, 1997).

Ce revirement téléologique se justifie par le fait que les Etats africains subissent encore la domination impérialiste sous forme d'intimidation politique, d'imposition de valeurs morales, civilisationnelles et culturelles (O.Dollfus, 2001). A ces phénomènes, s'ajoute la subordination de l'accès aux finances internationales à la démocratie (Cohen, 2003) et à la bonne gouvernance, non pas au sens propre des concepts, mais au sens imposé par l'hégémonie⁶ occidentalo-américaine (Bach, 1998).

Ainsi, actrice majeure de la diplomatie et des relations internationales, l'Organisation des Nations Unies (ONU) dont la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International sont deux instruments de finances, ne semblent pas réserver le même traitement aux Etats selon qu'il s'agit d'un Etat du Nord ou d'un Etat du Sud (Badie, 1999). Cette marginalisation (Huntington, 1997), qui constitue une violation flagrante des conventions fixant le régime des relations diplomatiques

⁵ Depuis les années 1945, les anciennes puissances coloniales font partie des Etats qui influencent la scène internationale, et par ricochet, les décisions de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

⁶ Bach (D) (ed), Régionalisation, Mondialisation et Fragmentation en Afrique Subsaharienne. Paris, Karthala 1998.

internationales (Convention, 1961), semble s'inscrire dans le temps et génère des frustrations au niveau du Sud global (Smouts B. B., 1992). L'on a comme impression qu'en Afrique, les institutions de Breton Woods constituent des instruments de paupérisation des peuples africains et de pérennisation de la domination occidentale sur le continent alors que la Convention sur les relations diplomatiques et consulaires dit le contraire (C.Vienne, 1963). C'est dans cette logique que les institutions dites arabo-islamiques, adossées à la manne pétrolière, œuvrent pour la correction de cette injustice de la gouvernance mondiale (Germa, 2010).

Dans ce contexte précis la gouvernance de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International, « la méfiance sociale s'accélère à mesure qu'elle s'accumule. Lorsque les institutions échouent, les citoyens les jugent avec une sévérité croissante. Lorsque les dirigeants agissent de manière contraire à l'éthique, les citoyens se méfient des futurs dirigeants, même lorsqu'ils essaient de faire ce qu'il faut. Lorsque la désinformation prolifère, les citoyens voient toutes les informations avec scepticisme. Lorsque les citoyens s'isolent des autres qui ne leur ressemblent pas, leur prudence s'amplifie avec le temps. Cette méfiance sociale en cascade a des conséquences. La recherche en sociologie politique montre bien que dans ce contexte, la gouvernance devient plus difficile, les marchés deviennent moins efficaces et la prospérité est plus faible et moins inclusive⁷ » (Kaba, 2023).

Ce qui pose donc la question de contrebalance entre l'apport des institutions de Breton Woods et celui des institutions arabo-islamiques au développement des Etats de l'Afrique.

L'objet de l'étude

Au regard de tout ce qui précède, cette étude porte sur la différence entre la contribution des institutions de Breton Woods et celle des institutions arabo-islamiques au développement des Etats africains. C'est-à-dire, l'impact des unes et des autres sur le processus de l'émergence du continent africain (M-L.Kaba, 2023).

Objectif de l'étude

Nous poursuivons dans le cadre de cette recherche, un double objectif. C'est-à-dire, un objectif général (1) et trois objectifs spécifiques (2).

⁷ Mohamed Lamine KABA, *De la CEDEAO des Chefs-d'Etat à la CEDEAO des peuples : quelle leçon en tirer ?* International Journal for Multidisciplinary Research (IJFMR), en cours publication.

Objectif général

De façon globale, l'étude cherche à comprendre et apprécier la contribution des institutions arabo-islamiques sur le processus de développement des Etats de l'Afrique et ce, en dépit de l'existence des institutions de Breton Woods comme régulatrice de la question de finances internationales.

Objectifs spécifiques

Spécifiquement, l'étude vise à évaluer l'apport de ces institutions sur le développement de l'Afrique. Il s'agit de :

Objectif spécifique 1

D'évaluer les forces et les limites de ces institutions dans le processus de développement des Etats africains.

Objectif spécifique 2

D'examiner et d'apprécier la coopération des Etats africains avec ces institutions.

Objectif spécifique 3

De cerner et de mesurer le poids de l'Afrique sur la scène internationale.

Définition des concepts

Institutions arabo-islamiques

Dans le cadre de cette thématique de recherche, nous entendons par « institutions arabo-islamiques », l'ensemble des institutions, des organisations et des entités à caractère social, politique, économique et culturels dont la dynamique institutionnelle est assurée par de façon bilatérale ou multilatérale entre le monde arabe et le reste du monde. Nous ne prétendons pas ici établir une liste exhaustive des institutions arabo-islamiques. Cependant, nous nous intéressons à celles qui nous paraient être plus en vues et plus dynamiques sur la scène internationale et qui, ayant des rapports poussés avec les pays africains⁸, influencent la géostratégie et la géopolitique

⁸ Jean-Marc Ela, *Restituer l'histoire aux sociétés africaines. Promouvoir les sciences sociales en Afrique noire*, 1994, Paris, L'Harmattan.

mondiales. Il s'agit exactement de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) et ses institutions spécialisées et affiliées.

Alternative

Alternative pour le développement désigne l'expérimentation d'un nouveau système de développement dont l'Etat acteur suit une alternance entre les anciens systèmes et une nouvelle expérience de coopération et d'accès aux finances à travers un partenaire quelconque (Myrdal, 1969). C'est-à-dire, la diversification des partenariats dans une approche ping-pong. Autrement dit, jongler entre les possibilités de financement des projets, programmes et politiques de développement (Daloz, 1998).

Par alternative pour le développement des Etats africains, nous entendons la capacité et la volonté de ces Etats de tirer profit des avantages du multilatéralisme et du multipolarisme du monde (Lacoste, 2003). C'est-à-dire, l'aptitude des Etats africains de traiter librement avec les institutions de Breton Woods et les institutions arabo-islamiques sans injonction aucune de la part d'une puissance impérialiste quelconque (Zartman, 1995).

Développement

Appliquée à la croissance économique, le développement est, selon **François Perroux**, c'est «l'augmentation soutenue pendant une ou plusieurs périodes longues d'un indicateur de dimension : pour une nation, le produit global net en termes réels » (Perroux, 1981). S'inscrivant dans une approche économique, **Philippe Hugon** pense que : « Le développement économique peut se définir comme un processus de changements structurels accompagnant l'accroissement de la productivité du travail sur une longue période. Il est un processus cumulatif caractérisé par la transformation des relations sociales et des modes d'organisation, liés à l'affectation du surplus à des fins d'accumulation productive et conduisant à un accroissement de la productivité et à sa diffusion dans un espace donné » (Hugon, 2002).

Le concept de développement renvoie donc à un état de fait et d'être politique, social, économique, culturel, militaire, scientifique, technique, technologique, géopolitique et géostratégique caractérisé par un changement de statut et de conditions de vie au sein d'une communauté ou d'un Etat au cours de son évolution (Moffa, 1995).

Délimitation de l'étude

Délimitation spatiale

Comme indique la thématique de recherche, le cadre spatial de l'étude est principalement l'espace géographique africain et dans une certaine mesure, les institutions internationales qui assurent la dynamique institutionnelle de la communauté internationale.

Délimitation temporaire

Notre étude partira des années 1945 à nos jours dans la mesure où cette date constitue le repère d'analyse du développement des relations internationales à travers les institutions internationales et organismes internationaux d'aide au développement. Il s'agit d'évaluer et d'apprécier l'impact de ces institutions sur le développement de l'Afrique depuis des décennies de leur existence.

Revue de littérature

Alors que la recherche sur la problématique de la contribution des institutions de Breton Woods sur le développement des Etats africains est foisonnante, la recherche sur celle des institutions arabo-islamiques semble être fine (Uzunidis, 1999). Cet article se propose donc d'explorer ce champ peu investigué jusque-là (Lévy, 1999). Mieux, la recherche sur les actifs de développement de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International s'est toujours faite tant par les non-africains et africains eux-mêmes que par des personnes morales (Sfar, 1999). La documentation existante sur cette problématique est aussi vaste que l'égyptologie et dont l'exploration nous a permis de déceler les différentes orientations de chercheurs et spécialistes de relations économiques internationales (Boniface, 2022). Si pour certains, la contribution des institutions de Breton Woods au développement de l'Afrique est immense (première tendance), d'autres par contre pensent que la gouvernance⁹ de celles-ci marginalise l'Afrique (deuxième tendance), et d'autres encore soutiennent que les institutions arabo-islamiques constituent une alternative à la fois fiable et viable pour le développement des Etats africains (troisième tendance).

⁹ Marie-Claude Smouts, *Le retournement du monde : Sociologie de la scène internationale (3e édition)*, coll. « Amphithéâtre », 1999, Paris, Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.

Pour ce qui est de notre part, il conviendrait d'évaluer et d'apprécier la contribution des institutions arabo-islamiques (M_L.Kaba, 2023) au développement des Etats africains, pour justement, procéder à une comparaison plus analytique entre celles-ci et les institutions de Breton Woods (Cornforth, 2004).

L'intérêt de cette étude consiste à mieux cerner les zones d'ombre de la gouvernance des institutions sur lesquelles elle porte afin de définir de nouvelles perspectives orientées sur de nouvelles bases de coopération entre les Etats africains et celles-ci dans un esprit du monde multipolaire (Smouts, 1999). De façon claire, elle permettra d'éclairer la lanterne de la communauté scientifique (1) et guidera également la prise de décisions des acteurs politiques, des organisations de la société civile actrices du contrôle de l'action publique par le citoyen, des partenaires bi et multilatéraux, du secteur privé, des organismes internationaux d'aide au développement et des partenaires techniques et financiers de l'Afrique (2).

Problématique

Considérer les institutions arabo-islamiques comme une alternative pour le développement des Etats africains dans le cadre d'une recherche scientifique revient à placer au cœur de réflexion les actifs de développement réalisés par celles-ci sur le continent africain et les manquements dans le grand échiquier influencé par les institutions de Breton Woods, notamment la BM et le FMI (Daloz P. C., 1999). Cela dit, sociologiquement liés à l'accumulation des frustrations, à la marginalisation, à la mauvaise gouvernance et à l'inégale répartition des richesses mondiales sous la supervision de l'ONU, le choix les institutions arabo-islamiques comme partenaires comme alternative de développement par les Etats africains est d'abord acclamés de jure¹⁰ (M. Razafindrakoto, 2006) avant être opéré de facto¹¹ (Muller, 1987). En effet, la problématique centrale de développement de l'Afrique se situait au niveau des relations bi et multilatérales (Prost, 2008) que les Etats africains tissent avec le monde extérieur, notamment avec la BM et le FMI dont les décisions sont influencées par les anciennes puissances coloniales (Ela J.-M. , 1990). Aujourd'hui, cette problématique suit un revirement stratégique guidé par la montée en puissance des institutions arabo-islamiques dans la sphère économique et financière mondiales (Dobry, 1992). Alors que la BM et le FMI traitent avec les Etats africains depuis la fin de la seconde guerre

¹⁰ Acclamation de jure renvoie à l'adhésion de la majorité silencieuse à la coopération avec les institutions arabo-islamiques.

¹¹ Opéré de facto renvoie à l'option politique de la coopération avec les institutions arabo-islamiques.

mondiale en 1945, qu'est-ce qui explique aujourd'hui l'expansion de la sphère d'influence des institutions arabo-islamiques dans les secteurs porteurs de croissance en Afrique ?

Question de recherche

Qu'est-ce qui explique aujourd'hui l'expansion de la sphère d'influence des institutions arabo-islamiques dans les secteurs porteurs de croissance en Afrique ?

Hypothèses de recherche

Hypothèse principale

Le traitement inégal et la marginalisation qui font office au sein des institutions de Breton Woods alimenterait le sentiment victimaire au sein de l'opinion publique africaine.

Hypothèse spécifique 1

La subordination de l'accès aux finances publiques internationales à la démocratie et la bonne gouvernance au sens de l'Occident obligerait les Etats africains à diversifier leurs partenaires et s'orientant vers les institutions arabo-islamiques respectueuses des choix politiques de ceux-ci.

Hypothèse spécifique 2

L'adoption du multilatéralisme et du multipolarisme du monde par les institutions arabo-islamiques affecterait la confiance du public africain aux institutions de Breton Woods inscrites depuis toujours, dans la logique de la condescendance.

Hypothèse spécifique 3

L'ingérence des puissances impérialistes dans affaires intérieures des Etats africains à travers la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International affecterait la coopération de celles-là avec ceux-ci.

Méthodologie

Cadre théorique

La sociologie de la revanche des sociétés africaines de Jean François Bayart

C'est une approche d'analyse des sociétés africaines à travers un idéaltype constitué en « le politique par le bas en Afrique noire¹² » (Bayart, 1992).

La sociologie des mutations de Georges Balandier

Pour **Georges Balandier**¹³, l'analyse des mutations exige de distinguer deux types de dynamiques : « la dynamique du système social à structures constantes, liée au fonctionnement du système, et la dynamique des structures elles-mêmes, liées aux mutations du système » (Balandier, 1970). Ainsi, la sociologie des mutations de **Georges Balandier** apparaît comme une grille ou approche d'analyse sociologique qui permet de voir les ruptures et les continuités, les innovations et les résistances.

La sociologie des interdépendances fonctionnelles de Norbert Elias

Pour **Norbert Elias**¹⁴, toute société humaine assure quatre fonctions dont bénéficient chacun de ses membres : (1) une fonction économique relative à la production des biens de survie et d'existence, (2) une fonction politique de contrôle de la violence interne au groupe comme vis-à-vis d'autrui, (3) une fonction de savoirs qu'il s'agisse de savoirs à caractère magique, mythique ou scientifique et (4) une fonction sentimentale d'intégration de l'autocontrôle, c'est-à-dire relative à la capacité à maîtriser ses émotions (Elias, 2002). Ainsi, la notion d'interdépendance apparaît « comme au jeu d'échecs, toute action accomplie dans une relative indépendance représente un coup sur l'échiquier social, qui déclenche infailliblement un contrecoup d'un autre individu (sur l'échiquier social, il s'agit en réalité de beaucoup de contrecoups exécutés par beaucoup d'individus) limitant la liberté d'action du premier joueur¹⁵ » (Elias, *La Dynamique de l'Occident*, 2003). La sociologie des interdépendances fonctionnelles est alors perçue comme une grille ou une approche d'analyse sociologique qui montre qu'il y a une interdépendance entre les divers secteurs de la société et que le dysfonctionnement d'un de ces secteurs a des conséquences sur les autres.

Plan de travail

Cet article se propose de présenter les institutions arabo-islamiques (I) pour justement, évaluer et apprécier leur contribution au développement des Etats d'Afrique (II).

¹² Jean François Bayart, *La revanche des sociétés africaines*, 1992, Paris, Karthala.

¹³ Georges Balandier, *Sociologie des mutations*, 1970, Paris, Anthropos.

¹⁴ Norbert Elias, *La Civilisation des mœurs*, 2002, Paris, Pocket.

¹⁵ Norbert Elias, *La Dynamique de l'Occident*, 2003, Paris, Pocket.

I. La présentation des institutions arabo-islamiques

Cette partie de l'étude présente, non pas exhaustivement, mais analytiquement les institutions arabo-islamiques à caractère intergouvernemental diplomatique (1) et les institutions financières arabo-islamiques opérant sur la scène internationale (2).

1. Les institutions arabo-islamiques intergouvernementales et diplomatiques

Opérant à la fois sur le plan bilatéral et multilatéral, la dynamique institutionnelle de l'ensemble des institutions arabo-islamiques est assurée par l'Organisation de Coopération Islamique (a) appuyée par la Ligue arabe (b) et le Conseil de Coopération de Golfe (c) dont il convient de présenter pour mieux mesurer leur poids sur la scène internationale.

a. L'Organisation de la Coopération Islamique (OCI)

Ainsi, appelée jusqu'en 2011 Organisation de la Conférence Islamique, l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI) est une organisation intergouvernementale créée le 25 septembre 1969. Son siège se situe à Djeddah en Arabie Saoudite et elle possède une délégation permanente aux Nations Unies. Regroupant 57 États membres, sa vocation est de promouvoir la coopération dans les domaines économiques, sociaux, culturels et scientifiques (grâce notamment à la Banque Islamique de Développement), mais aussi la sauvegarde des lieux saints de l'islam ou encore le soutien au peuple palestinien. À l'échelle mondiale, il n'existe pas d'autre organisation confessionnelle dont les membres signataires soient des États. Ses trois langues officielles sont l'arabe, l'anglais et le français (Zimdars, 1991).

Voir ci-dessous les tableaux récapitulatifs de l'évolution de l'OCI.

Tableau 1 : la liste des pays membres de l'OCI

N°	Pays	Année	Statut d'adhésion
1	Afghanistan	1969	Etat membre
2	Algérie	1969	Etat membre
3	Arabie Saoudite	1969	Etat membre
4	Egypte	1969	Etat membre
5	Guinée	1969	Etat membre
6	Indonésie	1969	Etat membre

7	Iran	1969	Etat membre
8	Jordanie	1969	Etat membre
9	Koweït	1969	Etat membre
10	Liban	1969	Etat membre
11	Libye	1969	Etat membre
12	Malaisie	1969	Etat membre
13	Mali	1969	Etat membre
14	Mauritanie	1969	Etat membre
15	Maroc	1969	Etat membre
16	Niger	1969	Etat membre
17	Pakistan	1969	Etat membre
18	Palestine	1969	Etat membre
19	Sénégal	1969	Etat membre
20	Soudan	1969	Etat membre
21	Somalie	1969	Etat membre
22	Tchad	1969	Etat membre
23	Tunisie	1969	Etat membre
24	Turquie	1969	Etat membre
25	Yémen	1969	Etat membre
26	Bahréïn	1970	Etat membre
27	Emirat arabes unis	1970	Etat membre
28	Oman	1970	Etat membre
29	Qatar	1970	Etat membre
30	Syrie	1970	Etat membre suspendu
31	Sierra Leone	1972	Etat membre
32	Bangladesh	1974	Etat membre
33	Gabon	1974	Etat membre
34	Gambie	1974	Etat membre
35	Guinée-Bissau	1974	Etat membre
36	Ouganda	1974	Etat membre

37	Burkina Faso	1975	Etat membre
38	Cameroun	1975	Etat membre
39	Comores	1976	Etat membre
40	Irak	1976	Etat membre
41	Maldives	1976	Etat membre
42	Djibouti	1978	Etat membre
43	Bénin	1982	Etat membre
44	Brunei	1984	Etat membre
45	Nigéria	1986	Etat membre
46	Azerbaïdjan	1991	Etat membre
47	Albanie	1992	Etat membre
48	Kirghizistan	1992	Etat membre
49	Tadjikistan	1992	Etat membre
50	Turkménistan	1992	Etat membre
51	Mozambique	1994	Etat membre
52	Kazakhstan	1995	Etat membre
53	Ouzbékistan	1995	Etat membre
54	Suriname	1996	Etat membre
55	Togo	1997	Etat membre
56	Guyana	1998	Etat membre
57	Côte d'Ivoire	2001	Etat membre
58	Chypre du Nord	1979	Etat observateur
59	Bosnie-Herzégovine	1994	Etat observateur
60	RCA	1997	Etat observateur
61	Thaïlande	1998	Etat observateur
62	Russie	2005	Etat observateur
63	Ligue arabe	1975	Organisation internationale
64	Nations Unies	1976	Organisation internationale
65	Mouvement des non-alignés	1977	Organisation internationale
66	UA/OUA	1977	Organisation internationale

67	Organisation de coopération économique	1995	Organisation internationale
-----------	--	------	-----------------------------

Source : site internet de l'OCI

Tableau 2 : liste des Secrétaires généraux

N°	Nom et Prénoms	Pays	Année
1	Ahmed Sékou Touré	Guinée	1969-1971
2	Tunku Abdul Rahman	Malaisie	1971-1973
3	Hassan al-Touhami	Egypte	1974-1975
4	Amadou Karim Gaye	Sénégal	1975-1979
5	Habib Chatti	Tunisie	1979-1984
6	Seyd Sharifuddin Pirzada	Pakistan	1985-1988
7	Hamid Algabid	Niger	1989-1994
8	Azzeddine Laraki	Maroc	1997-2000
9	Abdelouahed Belkeziz	Maroc	2001-2004
10	Ekmeleddin Ihsanoglu	Turquie	2005-2013
11	Iyad bin Amin Madani	Arabie Saoudite	2014-2016
12	Yousef Al-Othaimen	Arabie Saoudite	2016-2020
13	Hissein Brahim Taha	Tchad	Depuis 2020

Source : site internet de l'OCI

Tableau 3 : liste des sommets islamiques mondiaux

N°	Dates	Pays	Ville
1 ^{er}	22-25 septembre 1969	Maroc	Rabat
2 ^e	22-24 février 1974	Pakistan	Lahore
3 ^e	25-29 janvier 1981	Arabie Saoudite	La Mecque et Taëf
4 ^e	16-19 janvier 1984	Maroc	Casablanca
5 ^e	26-29 janvier 1987	Koweït	Koweït
6 ^e	09-11 décembre 1991	Sénégal	Dakar
7 ^e	13-15 décembre 1994	Maroc	Casablanca
1 ^{er} extraordinaire	23-24 mars 1997	Pakistan	Islamabad
8 ^e	09-11 décembre 1997	Iran	Téhéran

9^e	12-13 novembre 2000	Qatar	Doha
2^e extraordinaire	04-05 mars 2003	Qatar	Doha
10^e	16-17 octobre 2003	Malaisie	Putrajaya
3^e extraordinaire	07-08 décembre 2005	Arabie Saoudite	La Mecque
11^e	13-14 mars 2008	Sénégal	Dakar
4^e extraordinaire	14-15 août 2012	Arabie Saoudite	La Mecque
12^e	06-07 février 2013	Egypte	Le Caire
5^e extraordinaire	06-07 mars 2016	Indonésie	Jakarta
13^e	14-15 avril 2016	Turquie	Istanbul
6^e extraordinaire	13 décembre 2017	Turquie	Istanbul
7^e extraordinaire	18 mars 2018	Turquie	Istanbul
14^e	mai 2019	Arabie Saoudite	La Mecque

Source : site internet de l'OCI

Outre des clauses de solidarité et d'entraide entre les États membres, l'Organisation de la Coopération Islamique est destinée à assurer la sauvegarde des lieux saints de l'islam. Elle soutient également la cause palestinienne dans le conflit israélo-palestinien. Les buts de l'Organisation de la Coopération Islamique, définis par une charte élaborée à Djeddah en mars 1972, sont les suivants :

- consolider la solidarité islamique entre les États membres ;
- renforcer la coopération entre les États membres dans les domaines économiques, sociaux, culturels, scientifiques ainsi que dans les autres domaines d'importance vitale et procéder à davantage de consultations entre les pays membres au sein des organisations internationales ;
- œuvrer à éliminer la discrimination raciale et le colonialisme sous toutes ses formes ;
- prendre les mesures nécessaires pour consolider la paix et la sécurité mondiale fondées sur la justice ;
- coordonner l'action pour sauvegarder les lieux saints, soutenir la lutte du peuple palestinien et l'aider à retrouver ses droits et à obtenir par la diplomatie, les territoires revendiqués comme leurs ;
- consolider la lutte de tous les peuples musulmans pour la sauvegarde de leur dignité, leur indépendance et leurs droits nationaux ;

- créer l'atmosphère propre à promouvoir la coopération et la compréhension entre les États membres et les autres pays.

Mais ce n'est pas une organisation strictement religieuse, car ses buts sont politiques, économiques, sociaux et culturels. Elle regroupe aussi des États pluri-religieux, laïcs ou séculiers (Albanie, Azerbaïdjan, Indonésie, Kazakhstan, Kirghizistan, Liban, Ouzbékistan, Sénégal, Syrie, Tadjikistan, Turkménistan, Turquie). Hormis la Turquie, l'Albanie est le seul État européen membre de l'OCI (depuis 1992). D'autres États comptant des millions de musulmans ne sont pas membres de l'OCI ou ne sont que membres observateurs, comme l'Inde (dont la participation a été bloquée par le Pakistan) et la Russie (membre observateur depuis 2005). Au contraire, des pays comptant une minorité de musulmans en sont membres, comme le Guyana, l'Ouganda ou le Suriname (OCI, OCI, 2023).

Figure 1 : Carte des Etats membres de l'OCI (en jaune)



Source : *Dominique Chassard* (Chassard, 2023)

b. La Ligue arabe

Créée le 22 mars 1945 au Caire par l'Arabie Saoudite, l'Égypte, l'Irak, le Liban, la Syrie, le Yémen et la Transjordanie (l'actuelle Jordanie), la Ligue regroupe, depuis 1993, vingt-deux États arabes. Aux sept membres fondateurs se sont ajoutés la Libye en 1953, le Soudan en 1956, la Tunisie et le Maroc en 1958, le Koweït en 1961, l'Algérie en 1962, les Émirats arabes unis, Bahreïn, le Qatar et Oman en 1971, la Mauritanie en 1973, la Somalie en 1974, l'Organisation de libération de la Palestine (siège occupé maintenant par l'Autorité palestinienne) en 1976, Djibouti en 1977 et les Comores en 1993. Le lien essentiel entre les membres est un lien culturel, la langue arabe, et religieux, l'islam. La Ligue a notamment pour objet le resserrement des rapports entre ses membres et le développement de la coopération dans différents domaines, la coordination de l'action politique et la défense des intérêts des pays arabes. Les conflits du Moyen-Orient ont toujours été

au centre des travaux de la Ligue, la divisant à plusieurs reprises. Le siège permanent se trouve au Caire, en Egypte. L'organisation comprend un Conseil, composé des représentants des membres, chaque membre disposant d'une voix ; des commissions ; un secrétariat général permanent (Universalis, 2023). Catre des Etats membres de la ligue arabe (en vert).

Figure 2 : Les Etats membres de la ligue arabe (en vert)



Source : *Dominique Chassard* (Chassard, 2023)

c. Conseil de Coopération de Golfe

Créé le 25 mai 1981 sous l'impulsion de l'Arabie saoudite et sous la pression des États-Unis dans le but d'assurer la stabilité économique et politique de la région, le Conseil de coopération du Golfe est composé de l'Arabie saoudite, d'Oman, du Koweït, de Bahreïn, des Émirats arabes unis et du Qatar. Dans le contexte du printemps arabe, le Conseil de Coopération du Golfe a proposé d'intégrer les royaumes du Maroc et de Jordanie avant de retirer sa proposition, préférant d'abord renforcer « la coordination, la coopération et le partenariat stratégique » avec les deux pays, notamment, par la création d'un « *fonds du Golfe Arabe pour le développement* ». Il prône la coopération d'ordre politique, social, culturel, cultuel, sanitaire, militaire, géopolitique et géostratégique entre les pays membres. Début mars 2007, inquiet de la progression de la grippe aviaire due au virus H5N1 HP au Koweït, le comité de la Santé du Conseil de Coopération du Golfe a décidé de travailler sur cette question à l'échelle de la sous-région (Monde, 2017).

Figure 3 : Conseil de Coopération de Golf (en vert)



Source : *Dominique Chassard* (Chassard, 2023)

2. Les institutions financières arabo-islamiques opérant sur la scène internationale

Créée conformément à la suite de la Sixième Conférence du Sommet Arabe, tenu à Alger, le 28 novembre 1973, la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA) est assurée la coordination des interventions des institutions financières arabo-islamiques. Elle a commencé ses activités en mars 1975 et son siège permanent est fixé à Khartoum, capitale de la République du Soudan. Pour mieux évaluer et apprécier la contribution des institutions arabo-islamiques au développement des Etats africains, il est nécessaire de connaître quelques-unes des plus dynamiques sur l'échiquier africain financier du continent africain. Il s'agit essentiellement de :

a. Le Fonds souverain Koweïtien pour le développement économique arabe

Le Fonds koweïtien a été créé par l'Etat du Koweït le 31 décembre 1961. Il a commencé ses activités en mars 1962 et vise à accorder l'assistance requise aux pays arabes et aux autres pays en développement pour contribuer au développement de leur économie à travers l'allocation de prêts nécessaires à la réalisation des programmes de développement, en plus de la fourniture de garanties, de dons et la participation au capital des institutions de développement (KIA, 2023). Ainsi le *Kuwait Investment Authority* (KIA) est un fonds souverain koweïtien gérant les excédents

budgétaires de l'État koweïtien, liés principalement aux exportations d'hydrocarbures. Il est alors le premier fonds d'investissement détenu par un État, et demeure aujourd'hui encore parmi les 10 plus grands fonds souverains au monde. La stratégie et les objectifs du fonds visent à gérer notamment le *Reserve Fund for Future Generation* dont l'objectif est de diversifier les revenus de l'économie koweïtienne pour subvenir aux besoins des générations futures. Il investit donc dans une logique de long terme sur les marchés locaux, arabes et à l'international avec un siège basé à Koweït City et une antenne à Londres. Le système de gouvernance dudit fonds est assuré par une équipe de gestion du KIA qui reporte au conseil d'administration, composé de neuf personnes, dont quatre proviennent du gouvernement, et cinq représentent le secteur privé, nommées par le conseil des ministres koweïtien par décret. Le conseil d'administration désigne un directeur général (*Chief Executive Officer*) parmi les cinq représentants et est dirigé par le ministre des finances. Les autres membres du gouvernement sont le ministre de l'énergie, le gouverneur de la Banque Centrale du Koweït et le sous-secrétaire du ministre des finances.

b. Le Fond Saoudien pour le développement

Le Fonds saoudien a été créé par décret royal le 1er septembre 1974 en tant qu'organisme à travers lequel le Royaume d'Arabie Saoudite accorde l'aide bilatérale aux pays en développement. Entamant ses activités en mars 1975, le Fonds accorde des prêts à des conditions concessionnelles pour le financement de projets ou la restructuration des économies des pays concernés. Il donne un intérêt particulier aux projets visant l'amélioration des conditions de vie des populations pauvres dans les pays les moins avancés. Ce fonds se classe au sommet du Golfe et des donateurs arabes, représentant près des deux tiers de l'aide arabe totale. Le fonds saoudien n'a pas l'exclusion géographique et il traite directement avec les gouvernements des pays en développement à financer des projets. Le fonds a contribué à des projets menés dans les pays (3.75071), composé de pays 41 pays africains, 25 pays asiatiques et 5 pays dans d'autres parties du monde. Il administre également des prêts et des subventions accordées par le gouvernement saoudien au pays en développement (FSD, 2023).

c. Le Fonds d'Abu Dhabi pour le développement

Le Fonds d'Abu Dhabi a été créé par le Gouvernement d'Abu Dhabi le 15 juillet 1971, comme institution gouvernementale indépendante. Ayant entamé ses activités en septembre 1974,

le Fonds accorde l'aide économique aux pays en développement sous forme de prêts, de participation au capital et de fourniture d'assistance technique dans les divers domaines du développement économique, en plus d'autres activités liées aux objectifs du Fonds. Le Fonds crée aussi des institutions financières en appui à ses activités (FADD, 2023).

d. Le Fonds Arabe de Développement Economique et Social

Le Fonds Arabe de Développement Economique et Social est une institution financière arabe régionale et indépendante, créée en 1974 et comprend 21 pays arabes. Le Fonds vise à contribuer au financement des projets de développement économiques dans les pays arabes à travers des prêts concessionnels fournis aux organismes et aux institutions publiques en accordant une priorité particulière aux projets économiques vitaux dans le monde arabe, le financement du secteur privé, la création et la gestion de fonds spéciaux visant à atteindre des objectifs similaires à ceux du Fonds, l'encouragement du placement de fonds publics et privés d'une manière directe ou indirecte permettant le développement de l'économie arabe et la fourniture de l'assistance technique dans les différents domaines du développement économique (arabe F. , 2023).

e. Le Fonds monétaire arabe (FMA)

Le FMA est une institution financière arabe régionale créée en 1976. Il a entamé ses activités en 1977, regroupe 22 pays arabes et vise la mise en place de bases financières pour l'intégration économique des pays arabes, accélérer le processus de développement économique dans les pays membres et renforcer le commerce entre ces pays (FMA, 2023).

f. Le Programme du Golf Arabe pour les Organisations de Développement des Nations Unies (AGFUND)

Le Programme du Golf Arabe pour les Organisations de Développement des Nations Unies est une institution régionale de développement créée en 1980, à l'initiative du prince Talal Ibn Abdelaziz et soutenue par sept dirigeants du golf arabe (Bahreïn, Iraq, Kuwait, Oman, Qatar, Arabie saoudite et Émirats Arabes Unies.) qui y sont membres et contribuent à son budget. Le Programme appui les efforts visant la réalisation du développement humain durable orientés vers les catégories les plus vulnérables des pays en développement, particulièrement les femmes et les enfants, sans discrimination de couleur, de sexe, de croyance ou d'appartenance politique et en

collaboration avec les organisations de développement et les associations nationales travaillant dans ce domaine. Les projets financés par ce programme concernent les secteurs de l'enseignement, de santé, de formation et d'appui institutionnel des organisations travaillant dans le domaine du développement humain (AGFUND, 2023).

g. L'Aide arabe

L'idée de coordination entre les fonds arabes a commencé en 1974 quand ces fonds ont pris conscience de la nécessité de coopérer en vue de profiter au maximum de leurs ressources respectives et d'améliorer ainsi l'efficacité de l'aide fournie. Les institutions de développement arabes régionales constituent la source principale d'aide aux pays en voie de développement et depuis 1974, le groupe de coordination englobant huit institutions arabe de financement ne cesse de fournir les efforts requis pour mobiliser les financements nécessaires au développement des économies des pays bénéficiaires. Le groupe d'aide arabe s'est caractérisée par sa capacité de financer de grands projets, qu'une institution seule ne peut financer. Croyant en l'importance du financement du développement, les institutions du groupe de coordination continuent à accorder l'assistance aux pays en développement. Ces institutions qui travaillaient individuellement, ont depuis 1975 coordonné leurs efforts pour réaliser des objectifs communs visant à améliorer les conditions de vie des populations et à réduire la pauvreté. Le groupe de coordination comprend aujourd'hui huit institutions dont cinq sont à caractère multilatéral à savoir : la Banque Islamique de Développement, le Fonds de l'OPEP pour le Développement International, le Fonds Arabe pour le Développement Économique et Social, la Banque Arabe pour le Développement Économique en Afrique, le Programme du Golf Arabe pour l'appui aux Organisations des Nations Unies et trois institutions nationales qui sont le Fonds de Développement d'Abu Dhabi, le Fonds Saoudien de développement et le Fonds Koweïtien de développement économique Arabe (arabe, 2023).

h. Banque Islamique de Développement

La Banque Islamique de Développement (BID) a été créée en avril 1975 et a commencé ses activités en octobre 1975. Son but est de promouvoir le développement socio-économique et le progrès social dans les pays membres et dans les sociétés musulmanes conformément aux principes de la loi islamique. Les membres de la BID atteignent actuellement 53 pays, membres aussi de l'Organisation de la Coopération Islamique. La BID entreprend ses activités à travers l'allocation

de prêts pour le financement de projets d'infrastructure, l'assistance technique pour l'élaboration des études de faisabilité, la contribution au financement des projets bancaires et au capital d'institutions financières nationales (BID, 2023).

II. La contribution des institutions arabo-islamiques au développement de l'Afrique

Cette deuxième partie de l'étude ne prétend pas établir une liste exhaustive des investissements et réalisations, secteur par secteur, période par période ou pays par pays, des institutions arabo-islamiques. Elle suscite la curiosité des lecteurs en proposant une piste d'analyse exploratoire à travers les données quantifiables et raisonnables. Nulle manière d'exclure ou de marginaliser certains pays au détriment des autres.

Cela dit, au bilan de l'année 2022, la Banque Islamique de développement (BID) estimait à 1,1 milliard de dollars (environ 683 milliards de FCFA), la valeur de son portefeuille d'investissement au Cameroun. Elle a également accordé un financement de 79,44 millions d'euros soit environ 52 milliards de FCFA destiné au Programme de Développement de la chaîne de valeurs du riz. D'un grand soutien à la mise en œuvre du Plan Présidentiel de Reconstruction des Régions du Nord-Ouest et du Sud-Ouest, la BID finance les programmes d'importation des produits pétroliers de la SONARA et la campagne agricole de la SOTECOTON (MINPAT, 2022). Les institutions arabo-islamiques ont également accompagné financièrement l'Etat camerounais dans le cadre du financement du projet de construction de la route Olama-Kribi (Jiongo, 2023), précisément le tronçon Bingambo-Grand Zambé (106 km) à hauteur de :

- 17 millions de dollars (soit environ 8,5 milliards de FCFA) du le Fonds Koweïtien pour le développement économique arabe (FKDEA) ;
- 14,37%, environ 6 milliards de FCFA de la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) ;
- 16,77%, près de 7 milliards de FCFA du Fonds de l'organisation des pays exportateurs de pétrole pour de développement international (OFID) ;
- 20,36%, 8,5 milliards de FCFA du Fonds saoudien de développement (FSD) ;
- 17,96%, 7,5 milliards de FCFA du Fonds d'Abu Dhabi de développement (FADD).

Ainsi, le Fonds Saoudien de Développement a également accordé un financement d'un montant de 6,7 milliards de FCFA, dans le cadre du projet de construction et d'équipement de

l'hôpital régional de Mbalmayo, dans la région du Centre du pays. Les autres partenaires financiers du Cameroun dans ce projet sont la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (6,7 milliards FCFA) et le Fonds koweïtien pour le développement économique arabe (environ 6 milliards FCFA). En effet, depuis 1977, le FSD revendique au total, le financement de 9 projets au Cameroun, pour une enveloppe globale estimée à plus de 109 millions de dollars américains (71,7 milliards de FCFA). Les projets en question ont été réalisés dans des domaines aussi variés que les infrastructures, l'eau potable, les transports, l'éducation et la santé (BRM, 2022). Il a également contribué au financement des projets tels que : le barrage hydroélectrique de Songloulou d'une capacité de plus de 400 Mégawatts (MW), le complexe islamique de Tsinga à Yaoundé, l'extension de l'Université de Ngaoundéré et le bitumage des routes reliant la partie méridionale du pays à la partie septentrionale débouchant à la Centrafrique, au Nigéria et au Tchad voisins (Pibasso, 2020). Notons que ces institutions œuvrent également dans la promotion de l'islam à travers la construction et rénovation des mosquées et autres infrastructures à caractère islamique.

Assurant alors de la coordination des institutions arabo-islamiques, l'OCI intervient au Cameroun en matière de sécurité alimentaire et autres domaines clés du développement national. Coordonnant l'ensemble des institutions financières arabo-islamiques, la Banque arabe pour le développement économique en Afrique (BADEA) a depuis sa création, financé des projets gigantesques à travers l'Afrique. Pour la lutte contre la pandémie de Covid-19 par exemple, elle a approuvé des opérations financières en réponse urgente à ladite pandémie à l'endroit des pays africains en 2020. A cet effet, la BADEA est intervenue :

- Au Bénin avec une enveloppe de 4,06 millions de dollars ;
- Au Burkina Faso avec une enveloppe de 15,6 millions de dollars ;
- Au Tchad avec une enveloppe de 8,32 millions de dollars ;
- Au Zimbabwe avec une enveloppe de 10,5 millions de dollars ;
- En Côte d'Ivoire avec une enveloppe de 5 millions de dollars ;
- Au Mali avec une enveloppe de 10 millions de dollars ;
- A Madagascar avec une enveloppe de 5,5 millions de dollars ;
- En Gambie avec une enveloppe de 0,643 millions de dollars ;
- En Tanzanie avec une enveloppe de 1,730 millions de dollars ;

- En Guinée Equatoriale avec une enveloppe de 4 millions de dollars ;
- Au Libéria avec une enveloppe de 1,3 million de dollars ;
- Au Sénégal avec une enveloppe de 10,12 millions de dollars.

Ce sont en quelques lignes, les données qui décrivent mieux la place des institutions arabo-islamiques dans le développement des Etats africains et, par ricochet dans celui de l’Afrique en générale qui, depuis des décennies, a accepté de s’inscrire dans la logique de la coopération avec celles-ci.

Membre fondateur et pays de nationalité du tout premier Secrétaire Général de l’Organisation de la Coopération Islamique (OCI), la République de Guinée semble être le site d’enquête le plus privilégié pour le prolongement de cette étude portant sur *les institutions arabo-islamiques comme une alternative pour le développement des Etats africains*. C’est pourquoi, dans un futur proche, nous comptons y poursuivre la recherche sur cette problématique qui nous paraît de plus en plus pertinente pour l’essor du continent africain. Pour ce faire, le Ministère des Affaires Etrangères, de l’Intégration Africaine et des Guinéens établis à l’Etranger est le Département le mieux indiqué.

Conclusion

L’organisation de la Coopération Islamique (OCI), en consœur avec la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique (BADEA), apparaît contre un partenaire à la fois privilégié, fiable et viable des Etats africains. Ainsi, assurant la dynamique économique des institutions arabo-islamiques en Afrique, les institutions financières des organisations arabo-islamiques sont groupées au sein de la BADEA. La BADEA travaille en étroite collaboration avec les autres partenaires du développement en vue de coordonner les efforts, bénéficier de leurs ressources et améliorer l’efficacité de l’aide. La BADEA travaille également avec des partenaires stratégiques y inclus les agences de développement bilatérale et multilatérale comme la Banque Africaine de développement (BAD) dans le but de réaliser les objectifs assignés à l’aide, notamment l’amélioration du niveau de vie des populations, la réalisation de la sécurité alimentaire, l’amélioration de la santé publique à travers l’accès aux soins, la lutte contre l’analphabétisme et la pauvreté, la participation de la femme au développement socioéconomique et la création d’emplois.

Perspectives de recherches futures

La contribution des institutions arabo-islamiques au développement de la République de Guinée semble être un domaine privilégié pour des recherches futures en ce sens que Ahmed Sékou Touré (premier président du pays) fut le tout premier Secrétaire Général de l'Organisation de la Coopération Islamique (OCI).

Références

- Adda, J. (2006). *La Mondialisation de l'économie. Genèse et problèmes, 7e édition*. Paris: La Découverte.
- AGFUND. (2023, avril 19). *Le Programme du Golfe arabe pour les organisations de développement des Nations Unies*. Récupéré sur www.agfund.org
- arabe, A. (2023, avril 19). *L'Aide arabe*. Récupéré sur www.arabaid.org
- arabe, F. (2023, avril 19). *Le Fonds arabe pour le développement économique et social*. Récupéré sur www.arabfund.org
- Ateba, B. (2014). Théories post guerre froide des relations internationales : l'intelligence en désarroi, No 2 . *Revue africaine d'études politiques et stratégiques*.
- Bach, D. (1998). *Régionalisation, Mondialisation et Fragmentation en Afrique Subsaharienne*. Paris: Karthala .
- Badie, B. (1999). *Un monde sans souveraineté : les Etats entre ruse et responsabilité*. Paris: Fayard.
- Balandier, G. (1970). *Sociologie des mutations*. Paris: Anthropos.
- Bayart, J. F. (1992). *La revanche des sociétés africaines*. Paris: Karthala.
- BID. (2023, avril 19). *La Banque islamique de développement*. Récupéré sur www.isdb.org
- BM. (1945, décembre 27). *Site portail de la Banque mondiale*. Récupéré sur Banque Mondiale: <https://banquemonde.org>
- Boniface, P. (2022). *Les relations internationales de 1945 à nos jours. De Yalta à la guerre en Ukraine : Généalogie d'un monde multipolaire*. Paris: Editions Eyrolles.
- BRM. (2022, août 29). *Un financement de 6,7 milliards de FCFA de l'Arabie Saoudite pour la construction de l'hôpital régional de Mbalmayo*. Récupéré sur Investir au Cameroun: <https://www.investiraucameroun.com/>
- C.Vienne. (1963, avril 24). Convention de Vienne sur les relations consulaires. *Nations Unies, Recueil de Traités, vol.596, P.261*. Vienne, Capitale, Autriche: Recueil de Traités.
- Chassard, D. (2023, mars 30). Regroupements et organisations au sein du monde arabe et islamique. *ŒUVRES PONTIFICALES MISSIONNAIRES*, p. 10.

- Cohen, S. (2003). *La résistance des Etats : les démocraties face aux défis de la mondialisation*. Paris: Seuil.
- Convention. (1961, 18 avril). Convention de Vienne sur les relations diplomatiques. *Nations Unies, Recueil des Traités, vol. 500, P.95*. Vienne, Capitale, Autriche: Recueil des Traités.
- Cornforth, C. (2004). *La gouvernance des coopératives et des sociétés mutuelles : une perspective de paradoxe : Gouvernance et management en économie sociale*. Milton Park: Routledge.
- Cromphaut, M. V. (2001). *Les mondialisations : gouffre ou tremplin ?* Paris: L'harmattan.
- Daloz, J.-P. (1998). *Le (non) renouvellement des élites en Afrique subsaharienne*. Paris: Economica.
- Daloz, P. C. (1999). *L'Afrique est partie ! Du désordre comme instrument politique*. Paris: Economica.
- Dobry, M. (1992). *Sociologie des crises politiques : La dynamique des mobilisations multisectorielles*. Paris: Presses de la Fondation nationale des sciences politiques.
- Ela, J.-M. (1990). *Quand l'État pénètre en brousse... Les ripostes paysannes à la crise*. Paris: Karthala.
- Ela, J.-M. (1990). *Quand l'État pénètre en brousse... Les ripostes paysannes à la crise*. Paris: Karthala.
- Ela, J.-M. (1994). *Restituer l'histoire aux sociétés africaines. Promouvoir les sciences sociales en Afrique noire*. Paris: L'Harmattan.
- Elias, N. (2002). *La Civilisation des mœurs*. Paris: Pocket.
- Elias, N. (2003). *La Dynamique de l'Occident*. Paris: Pocket.
- FADD. (2023, avril 19). *Fonds d'Abu Dhabi pour le Développement*. Récupéré sur www.adfd.ae
- FMA. (2023, avril 19). *Le Fonds monétaire arabe*. Récupéré sur www.amf.org.ae
- FMI. (1945, décembre 27). *FMI*. Récupéré sur Fonds monétaire international: <https://www.imf.org/fr>
- FSD. (2023, avril 19). *Le Fonds saoudien pour le développement*. Récupéré sur www.sfd.gov.sa
- Fukuyama, F. (1992). *La Fin de l'histoire et le Dernier Homme, 452p*. Paris: Flammarion.
- Germy, N. D. (2010). *Mondialisation : un autre regard*. Paris: éditions nouveau monde .
- Hugon, P. (2002). *Les économies en développement au regard des théories de la régionalisation*. Paris: PUF.
- Huntington, S. (1997). *Le choc des civilisations*. Paris: éditions Odile Jacob.

- Jiongo, C. (2023, mai 02). *Financement islamique : l'État du Cameroun prévoit d'ouvrir des lignes de 3 milliards de FCFA entre 2023 et 2027*. Récupéré sur Investir au Cameroun: <https://www.investiraucameroun.com/>
- Kaba, M. L. (2023, juin 6). Le paradigme des coups d'Etat en Afrique de l'Ouest, Vol. 7 Issue 6, <http://ijeais.org/wp-content/uploads/2023/6/IJAMR230602.pdf> . *International Journal of Academic Multidisciplinary Research (IJAMR)*, pp. 11-22.
- Kennedy, P. (1988). *Naissance et déclin des grandes puissances*. Paris: Payot.
- KIA. (2023, avril 19). *Le Fonds koweïtien pour le développement économique arabe*. Récupéré sur www.kuwait-fund.org
- Lacoste, Y. (2003). *De la géopolitique aux paysages. Dictionnaire de la géographie*. Paris: Armand Colin.
- Lévy, J. (1999). *Le Tournant géographique. Penser l'espace pour lire le monde*. Paris: Belin.
- M. Razafindrakoto, F. R. (2006). Introduction thématique. Gouvernance et démocratie en Afrique : la population a son mot à dire, n°220, 4. in *Afrique Contemporaine*.
- M_L.Kaba. (2023, juin 7). Rapport de stage académique sur la thématique de la gouvernance des institutions arabo-islamiques et leur influence sur le développement des pays africains : le cas du Cameroun. p. 81.
- Mahbubani, K. (2010). *L'occident s'est-il perdu ?* Paris: Fayard.
- MINPAT. (2022, juin 21). *Riziculture: La BID approuve un financement de 52 milliards de FCFA en faveur du Cameroun* . Récupéré sur Ministère de l'Economie, de la Planification et de l'Aménagement du Territoire: <https://minepat.gov.cm/fr/accueil/>
- M-L.Kaba. (2023, main-juin). Main-basse sur les dynamiques du dedans et du dehors de l'intégration régionale africaine, Volume 5, numéro 3. DOI 10.36948/ijfmr.2023.v05i03.3378 . *International Journal For Multidisciplinary Reasarch (IJFMR)*, p. 12.
- Moffa, C. (1995). *L'Afrique à la périphérie de l'Histoire*. Paris: L'Harmattan.
- Monde, L. (2017). Qu'est-ce que le Conseil de coopération du Golfe ? Cette organisation politico-économique est mise à mal par la rupture de plusieurs de ses membres avec le Qatar, qui en fait également partie. *Le Monde*, 1.
- Moreno, J. L. (1954). *Fondements de la sociométrie (traduction de 2e édition de Who Shall Survive ?), série Bibliothèque de sociologie contemporaine*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Muller, B. J. (1987). *L'État en action*. Paris : Puf.
- Myrdal, G. (1969, janvier-mars). L'État mou dans les pays sous-développés. in *Revue Tiers Monde*, X.

- Ntalaja, N. (2003). *Gouvernance et développement*. Oslo: FAFO.
- O.Dollfus. (2001). *La Mondialisation, 2e édition*. Paris: Presses de Sciences po.
- OCI. (1969, septembre 25). *Organisation de la coopération islamique*. Récupéré sur oic-oci: oic-oci.org
- OCI. (2023, 3 28). *OCI*. Récupéré sur Organisation de la coopération islamique: <https://www.oic-oci.org>
- Perroux, F. (1981). *Pour une philosophie du nouveau développement*. Paris: Aubier/Presses de l'Unesco.
- Pibasso, A. M. (2020, octobre 30). *L'Arabie Saoudite va accroître ses investissements au Cameroun*. Récupéré sur Financial Afrik: <https://www.financialafrik.com/>
- Prost, J. F. (2008). *Relations internationales : histoire, questions régionales, enjeux*. Paris: Editions Ellipses.
- Roche, J.-J. (1997). *Théories des relations internationales*. Montchrestien.
- Senarclens, P. (2001). *La mondialisation : théories, enjeux et débats 2e édition*. Paris: Armand Colin.
- Sfar, R. (1999). *Mondialisation, régulation et solidarité* . Paris: L'harmattan.
- Smouts, B. B. (1992). *Le Retournement du monde*. Paris: Presses de la FNSP et Dalloz.
- Smouts, M.-C. (1999). *Le retournement du monde : Sociologie de la scène internationale (3e édition), coll. « Amphithéâtre »*. Paris: Presses de la Fondation Nationale des Sciences Politiques.
- Universalis. (2023, avril 11). *LIGUE ARABE ou LIGUE DES ÉTATS ARABES (L.E.A.)*. Récupéré sur Encyclopædia Universalis: <https://www.universalis.fr/encyclopedie/ligue-arabe-ligue-des-etats-arabes/>
- Uzunidis, J. M. (1999). *Mondialisation et Citoyenneté*. Paris: L'harmattan.
- Zartman, W. (1995). *L'effondrement de l'État. Désintégration et restauration du pouvoir légitime*. Paris/New York: Nouveaux Horizons.
- Zimdars, M. (1991). « L'Organisation de la Conférence Islamique ». *Verfassung und Recht in Übersee / Law and Politics in Africa, Asia and Latin America*, pp. 406-448.